ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aude

Division des personnels
Gestion Collective

Affaire suivie par :
Xavier Rochefort

Réf : 20/XR/607

Tél : 04 68 11 57 78
Mél : diper11@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty – CS 40084
11000 Carcassonne

Carcassonne, le 16 novembre 2020

La directrice académique des services de l'Education nationale de l'Aude

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré
Rentrée scolaire 2021

Références : BOEN spécial n°10 du 16 novembre 2020

Les enseignants du premier degré sont invités à prendre très attentivement connaissance des dispositions de la note de service n° publiée au **BOEN spécial n°10 du 16 novembre 2020** comprenant également les nouvelles lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2021.

Je rappelle que tous les enseignants qui désirent changer de département doivent obligatoirement participer au mouvement interdépartemental.

Le calendrier des opérations fixé par cette note devra être rigoureusement respecté, aucun retard ne pouvant être admis :

☞ ouverture de l'application SIAM permettant la saisie des vœux par INTERNET fixée au

Mardi 17 novembre 2020 à 12 heures.

☞ fermeture de l'application SIAM fixée au

Mardi 8 décembre 2020 à 12 heures.

⁂

A compter du mercredi 9 décembre 2020, **une confirmation de demande de changement de département** sera envoyée uniquement dans la boîte à lettres électronique I-Prof des candidats. Cet accusé ne sera pas envoyé sous format papier.

ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aude

Vous devez **l'éditer, le vérifier, le compléter, le dater, le signer et le transmettre** à l'adresse suivante :
DSDEN de l'Aude
DIPER mouvement inter départemental
67 rue Antoine Marty – CS 40084 – 11000 Carcassonne

au plus tard le **mercredi 16 décembre 2020**, le cachet de la poste faisant foi. Les pièces justificatives requises en fonction de votre demande doivent, sous votre responsabilité, être jointes à la confirmation de votre demande de changement de département. Pour indication, une liste des pièces recevables figure sur l'accusé de réception. Il vous appartient de conserver une copie de votre dossier.

⚠Toute confirmation non retournée dans les délais fixés invalide la participation du candidat.
Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour retourner votre demande.

⁂

Après la clôture de saisie des vœux, soit **le 8 décembre 2020**, les candidats qui veulent modifier ou annuler leur demande pourront **télécharger les formulaires** de participation au mouvement, de **modification ou d'annulation** sur le site : www.education.gouv.fr
Rubrique « concours, emplois, carrières - les personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale - les promotions, mutations et affectations – Siam : mutations des personnels du premier degré ».

- Date limite de réception par les services des **demandes tardives** pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale : **mardi 19 janvier 2021** délai de rigueur.
- Date limite de réception par les services des **demandes d'annulation** de participation au mouvement : **jeudi 11 février 2021** délai de rigueur.

⁂

Les candidats désirant faire valoir une priorité médicale au titre du handicap sont priés de déposer au plus tôt leur demande **(annexe 1)** auprès du médecin de prévention, le docteur Nicole Dejong (nicole.de-jong@ac-montpellier.fr)

⁂

Les barèmes seront accessibles entre le mercredi **20 janvier 2021** et le mercredi **3 février 2021**. J'attire votre attention sur le fait que les barèmes, accessibles sur votre boîte I PROF doivent être vérifiés par vos soins. Après cette phase, à compter du jeudi **4 février 2021**, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel. Aucune contestation de barème ne pourra être formulée auprès de l'administration centrale.

⁂

A partir du 16 novembre 2020 et jusqu'au 08 décembre 2020, une **cellule téléphonique info-mobilité** 1er degré du Ministère est à votre disposition pour des conseils personnalisés :
☞ **01.55.55.44.44** plateforme ouverte de 9h30 à 19h
De plus, **à partir du 9 décembre 2020 et jusqu'au 3 février 2021**, vous pourrez vous adresser à la DSDEN de l'Aude qui vous informera sur le suivi de votre dossier :
☞ par téléphone : 04 68 11 57 84 matin ou 04 34 42 91 26 ou 04 68 11 57 78
☞ par mail : ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Aude

Claudie FRANÇOIS GALLIN